

UNIVERSITE DE MONCTON

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 11 avril 1987

9h Salon du Chancelier

Pavillon Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRESENTS

Paul L. Bourque, président
 Pierre Arsenault
 Yvan Bastien
 Louis-Philippe Blanchard
 Gérald Clavette
 René Clavette
 Adélard Cormier
 Aubin Doiron
 Marcelle Fafard
 Georgio Gaudet
 Jeanne d'Arc Gaudet
 Fernand Landry

PRESENTS

Bertin Losier
 Estelle Mongeau
 Yvon Ouellette
 Jean-Guy Poitras
 Victor Raîche
 Diane Robichaud
 Paul-Emile Benoit, invité
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léonard J. LeBlanc, invité
 Louis Malenfant, invité
 Jean-Guy Rioux, invité Gilles Long,
 secrétaire

EXCUSES: Edèse Bujold, Gérald Goguen, Paul Lavoie, Dollard LeBlanc, Jean-Yves Poitras, Léon Richard et Laurier Thibault

ABSENTS: Anne Church, Louis R. Comeau

TABLE DES MATIERES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT.....	3
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION.....	3
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE.....	3
4. CORRESPONDANCE.....	3
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-861213	4
7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL	4
8. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-870410, CEX-870227 ET CEX-870130	4
8.1 CEX-870410.....	4
8.11 CUM: Demandes de congé.....	4
8.12 Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation.....	5
8.13 Directeur de l'Ecole d'éducation physique et de loisirs	5
8.14 Directeur du Département d'éducation professionnelle	6
8.15 Directeur du Département de psychologie éducationnelle	6

8.16	Directeur du Département de biologie	6
8.2	CEX-870227	6
8.21	Maîtrise en service social	6
8.22	Demande de report d'une année sabbatique	6
8.23	Prolongation d'un prêt de service au Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT)	7
8.24	Directeur du Département de chimie	7
8.25	Directeur du Département des fondements et ressources humaines en éducation.....	7
8.3	CEX-870130	8
8.31	Boulevard Wheeler	8
8.32	Bourse d'études	8
8.33	Congé d'études	9
8.34	Promotion	9
8.35	Congé sans solde	9
10.	SUIVI DE LA REUNION DU SENAT SAC-870306	9
10.1	Département d'éducation professionnelle: suspension de deux programmes.....	9
10.2	Docteurs d'honneur et professeurs émérites.....	10
10.3	Statut des écoles.....	10
11.	REGIME DE RENTES	10
11.1	Politique de placement.....	10
11.2	Avenant 12	11
12.	CONVENTIONS COLLECTIVES	12
12.1	ABPUM	12
12.2	APAPUM	12
13.	AFFAIRES ETUDIANTES	13
13.1	Droits de scolarité	13
13.2	Procédure d'élection et de sélection des représentants étudiants au Sénat et au Conseil	13
14.	RAPPORT DU COMITE DE REVISION, SELECTION DES CADRES	13
15.	NOMINATIONS	14
16.	STATISTIQUES	14
17.	PROJET DE BUDGET 1987-88	14
18.	RAPPORT DU RECTEUR	18
19.	AFFAIRES NOUVELLES	19
19.1	Communication ABPUM	19
19.2	Autres	20
20.	PROCHAINE REUNION	20
21.	CLOTURE	20
	ANNEXE A - Politique générale de placements	22
	ANNEXE B - Avenant numéro 12	24
	ANNEXE C - Entente de principe ABPUM	29
	ANNEXE D - Entente de principe APAPUM	31
	ANNEXE E - Procédure de sélection des cadres	34
	ANNEXE F - Statistiques	50
	ANNEXE G - Projet de budget 1987-88	57

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h11. Il souhaite la bienvenue à tous les membres et plus particulièrement au nouveau représentant des étudiants du CUM, M. Bertin Losier. M. Losier informe les membres que Jean-Yves Poitras s'excuse de ne pouvoir assister à la présente réunion. M. le Président précise que les membres suivants se sont excusés: Edèse Bujold, Gérald Goguen, Paul Lavoie, Dollard LeBlanc, Dr Léon Richard et Laurier Thibault.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION Le Secrétaire donne

lecture de l'avis de convocation.

3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Bertin Losier (1987 03 24), relative à sa nomination comme représentant des étudiants du CUM au Conseil des gouverneurs, pour la période allant du 1^{er} mars 1987 au 29 février 1988.

4.2 Lettre de Jeannot Castonguay, président de l'Association des anciens et anciennes de Saint-Louis-Maillet (1987 03 25) relative à un projet de bourse pour commémorer les valeurs et la contribution remarquables du Dr Claude Gaudreau au développement de l'Université.

M. le Président suggère de l'envoyer au Comité exécutif.

4.3 Lettre de Pierre Arsenault, président de l'ABPUM (1987 04 01) relative à la demande d'une audience avec le Conseil des gouverneurs.

4.4 Lettre de Pierre Arsenault, président de l'ABPUM (1987 04 07) adressée aux membres du Conseil.

4.5 Lettre de Pierre Arsenault, président de l'ABPUM (1987 04 10) retirant la demande d'une audience.

4.6 Lettre de Neil Branch, président de l'AEBUM (1987 04 10) relative au poste du nouveau directeur du Département de biologie.

Cette lettre est référée à la rubrique "Nominations" du Comité exécutif.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RESOLUTION 01-CGV-870411

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Aubin Doiron

"Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant dans "affaires nouvelles".

-Communication ABPUM

Vote

unanime

ADOPTE.

8.14 Directeur du Département d'éducation professionnelle

RESOLUTION 08-CGV-870411

Il est proposé par Jeanne d'Arc Gaudet et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le professeur Simon Robichaud soit nommé directeur du Département d'éducation professionnelle avec un mandat régulier de 3 ans allant du 1er juillet 1987 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTE.

8.15 Directeur du Département de psychologie éducationnelle

RESOLUTION 09-CGV-870411

Il est proposé par Adélarde Cormier et appuyé par Gérald Clavette

"Que le professeur Aldéo Renaud soit nommé directeur du Département de psychologie éducationnelle avec un mandat régulier de 3 ans, soit du 1er juillet 1987 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTE.

8.16 Directeur du Département de biologie

RESOLUTION 10-CGV-870411

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Gérald Clavette

"Que, conformément aux recommandations du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et du Doyen de la Faculté des sciences et de génie, l'on n'accepte pas la nomination de J.S.S. Lakshminarayana comme directeur du Département de biologie."

Vote Pour 13 Contre 4 Abstention 0 ADOPTE.

8.2 CEX-870227

8.21 Maîtrise en service social

RESOLUTION 10-CGV-870411

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Le Conseil des gouverneurs entérine la décision du Comité exécutif d'aller de l'avant avec l'implantation de la MSS."

Vote unanime ADOPTE.

8.22 Demande de report d'une année sabbatique

RESOLUTION 11-CGV-870411

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gérald Clavette

"Que l'année sabbatique du professeur Jean-René Longval soit reportée à l'année 1988-89."

Vote unanime ADOPTE.

8.23 Prolongation d'un prêt de service au Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT)

RESOLUTION 12-CGV-870411

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"D'accorder un prolongement de quatre mois (septembre à décembre 1987) au prêt de service du professeur Georges Wybouw au CCRIT. Pendant cette période de quatre mois, le professeur Wybouw sera basé à Moncton et il est prévu qu'il donnera un cours à la Faculté."

Vote unanime ADOPTE.

8.24 Directeure du Département de chimie

RESOLUTION 13-CGV-870411

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Pierre Arsenault

"Que la professeure Gilberte LeBlanc soit nommée directrice du Département de chimie et biochimie pour un deuxième mandat régulier de trois ans, soit du 1er juillet 1987 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTE.

8.25 Directeure du Département des fondements et ressources humaines en éducation

RESOLUTION 14-CGV-870411

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que la professeure Lorraine Y. Bourque soit nommée directrice du Département des fondements et ressources humaines en éducation pour un mandat régulier de trois ans, soit du 1er juillet 1987 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTE.

-Page 3, résolution 05-CEX-870227, il demande que le mot "allégations" soit remplacé par affirmations. De plus, ce n'était pas une lettre de Pierre Arsenault, mais bien du Président de l'ABPUM. Il demande que ce soit corrigé dans le procès-verbal.

-M. le Secrétaire l'informe que ces modifications devront être faites au Comité exécutif, puisqu'il s'agit d'un procès-verbal du CEX.

-Est-ce possible que des membres du Conseil des gouverneurs assistent au Comité exécutif? Y a-t-il une procédure à suivre pour faire une demande pour assister à une réunion du CEX?

-Recteur: Il faudrait modifier les Statuts et règlements.

-Président: On pourrait vous inviter, mais il n'y a pas de politique établie.

-Dans les Statuts et règlements, dans la composition du Comité exécutif, il n'est pas inclu que les vice-recteurs doivent assister aux réunions.

-Secrétaire: Il précise que le Comité exécutif conseille le Recteur et les administrateurs de l'Université de Moncton. Les membres du Comité exécutif posent des questions; les administrateurs doivent être là.

-VRCUS: Notre rôle est de conseiller, nous n'avons pas droit de vote.

8.3 CEX-870130

8.31 Boulevard Wheeler

VRA: Il se peut qu'on revienne. Pour le moment ça demeure notre propriété.

--Il a l'impression que c'est plus important que ça paraît. Ce sera une route publique qui traversera le campus. On doit protéger notre route.

-VRA: Ici on ne parle que de la route qui passe entre l'Aréna et le Pavillon Rémi-Rossignol.

-Il se dit contre cette résolution. On devrait attendre avant de prendre une décision. Présentement il n'y a pas de camions lourds qui traversent cette route. Cette question a été amenée au Sénat.

--Les garanties, c'est quoi?

-VRA: On parle d'une route municipale qui sera entretenue par la municipalité. On s'assurera qu'on est protégé comme institution.

--Combien peut coûter l'entretien de cette route?

-VRA: C'est difficile à dire, mais c'est l'entretien qui coûte cher, car la route n'est pas bâtie pour les camions lourds.

8.32 Bourse d'études

RESOLUTION 15-CGV-870411

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Georgio Gaudet

"Que l'Université accorde à Marie-Andrée Chassé une bourse d'études de 6 000\$ afin de lui donner la possibilité de poursuivre ses études de maîtrise en nursing à la University of Alberta pendant l'année universitaire 1987-88, à la condition qu'elle s'engage à venir par la suite à l'Université de Moncton comme professeure pour une période de deux ans si, au 1er juillet 1988, l'Université a besoin de ses services. Si, au 1er juillet 1988, l'Université présente à la candidate une offre d'emploi comme professeure et qu'elle refuse cette offre, elle devra alors rembourser les deux bourses (6 000\$) reçues de l'Université."

Vote

unanime

ADOPTE.

8.33 Congé d'études

RESOLUTION 16-CGV-870411

Il est proposé par Bertin Losier et appuyé par Gérard Clavette

"Qu'un congé d'études avec bourse de 8 000\$ soit accordé au professeur Richard Gibson pour l'année académique 1988-1989."

Vote unanime ADOPTE.

8.34 Promotion

RESOLUTION 17-CGV-870411

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Fernand Landry

"A sa réunion du 13 décembre 1986, le Conseil des gouverneurs accordait la promotion au rang de professeur adjoint en date du 1er juillet 1987 au professeur Jacques Arsenault. Après vérification, la date d'entrée en vigueur de cette promotion devrait être le 1er janvier 1987.

Que cette correction soit apportée et que la promotion du professeur Arsenault entre en vigueur le 1er janvier 1987."

Vote unanime ADOPTE.

8.35 Congé sans solde

RESOLUTION 18-CGV-870411

Il est proposé par Gérard Clavette et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Qu'un congé sans solde soit accordé à la professeure Isabelle Mckee-Allain pendant l'année 1988-1989."

Vote unanime ADOPTE.

PAUSE 10H48 RETOUR
11H13

10. SUIVI DE LA REUNION DU SENAT SAC-870306

10.1 Département d'éducation professionnelle: suspension de deux programmes

M. LeBlanc explique que c'est une recommandation qui est venue du Département et qui a été entérinée par la Faculté des sciences de l'éducation. La raison de la suspension de ces deux programmes est qu'il y a peu d'étudiants qui s'inscrivent. L'an passé, il n'y avait pas d'étudiants.

RESOLUTION 19-CGV-870411

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Gérard Clavette

"Que les admissions aux programmes BEd (arts industriels) et BEd (Commerce) soient suspendues pour une période de deux ans (1987-88 et 1988-89)."

Vote unanime ADOPTE.

10.2 Docteurs d'honneur et professeurs émérites

M. Blanchard informe les membres que les personnes suivantes recevront un doctorat honorifique de l'Université de Moncton en mai 1987.

CUSLM	Roch Carrier
CUS	Nérée DeGrâce
CUM	Hervé Belzile Louise Cohen Clarence d'Entremont, cjm Gilbert Finn Guy A. Richard

Il les informe aussi que le Père Clément Cormier ainsi que M. Aurèle Young seront élevés au rang de professeur émérite lors de l'année du 25e anniversaire de l'Université, soit en 1988.

10.3 Statut des écoles

•-Le statut des écoles le préoccupe. Il y a une préoccupation chez les professeurs. C'est une chose qui devrait être réglée le plus tôt possible. Cela crée un mauvais climat.

-Recteur: La question de restructuration de l'Université a fait l'objet de longues études. Il y eut de nombreuses heures de travail. Certains problèmes sont restés sur la table comme, par exemple, l'Ecole de génie. Une décision a été prise qu'on ne recommanderait pas que l'Ecole de génie soit détachée. Le Sénat avait demandé aux autres écoles d'étudier des mécanismes d'association. Ils ont fait un rapport. Présentement ils sont au statu quo. Il y a des universités qui fonctionnent avec moins de facultés et d'écoles, mais les disciplines restent. Nous avons le problème d'accréditation qu'ont certains de nos programmes.

-Est-ce que les écoles sont conscientes qu'on va garder le statu quo?

-Recteur: On doit toujours continuer à travailler pour chercher à améliorer les choses.

11. REGIME DE RENTES

11.1 Politique de placement (Voir l'annexe A)

RESOLUTION 20-CGV-870411

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Yvon Ouellette

"Que la politique de placement pour le régime de rentes du personnel de soutien, les techniciens et le personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton soit celle qui est annexée au contrat que l'Administration de l'Université de Moncton a signé avec l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie en date du 23 décembre 1986."

-Est-ce que cette politique s'applique à tous les placements de l'Université ou spécifiquement au régime de rentes?

-VRRHAE: Elle s'applique pour tout le personnel de soutien, les techniciens et le personnel administratif et professionnel.

-A qui s'adresse cette politique? Nous n'avons reçu ce document que ce matin. Il préférerait qu'on remette cette décision à la prochaine réunion. Les questions de critères pour la gérance du portefeuille ou le choix du gestionnaire ne font pas partie de la politique. Dans la section "objectifs" (b) est-ce qu'on se satisfait d'être dans le second quartile? L'étude fait pour notre régime n'était pas selon notre satisfaction.

-VRRHAE: Le Comité du régime de rentes a fait un travail préliminaire avec l'Université sur des avis du personnel de l'Assomption. Nous avons eu deux rencontres avec les personnes intéressées; ceux-ci sont heureux des démarches prises. Cette annexe fait partie du contrat signé avec l'Assomption. Si l'on veut ajouter d'autres choses, on devrait adresser ces demandes au Comité de retraite. Cette résolution vient par l'entremise du Comité de retraite. Cela n'a rien à faire avec l'ABPUM.

-VRSLM: L'autre régime de rentes s'applique aux professeurs des trois centres.

-VRRHAE: Il y a deux régimes de rentes: le premier s'adresse à tous les professeurs de l'Université incluant les professeurs qui ne sont pas dans l'Association; le deuxième s'adresse à tous les autres employés des trois centres.

Vote Pour 16 Contre 0 Abstentions 2 ADOPTE.

11.2 Avenant 12
 (Voir l'annexe B)

PROPOSITION

Il est proposé par Georgio Gaudet

"Que l'avenant numéro 12 soit adopté et que l'article 4.06 soit sous réserve de l'article 4.07."

-On nous demande de ratifier, mais si c'est sous condition, on ne peut ratifier.

RESOLUTION 21-CGV-870411

Il est proposé Georgio Gaudet et appuyé par Fernand Landry "Que l'avenant numéro 12 soit adopté."

Vote Pour 16 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 22-CGV-870411

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Yvan Bastien

"Qu'on étudie la responsabilité finale et la constance entre les articles 4.06 et 4.07 et qu'on fasse rapport à la prochaine réunion."

Vote Pour 16 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 23-CGV-870411

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Pierre Arsenault

"Que le Comité de retraite étudie la possibilité d'une entente de transférabilité (dans son sens le plus large) du régime du fonds de retraite de l'Université de Moncton."

Vote unanime ADOPTE.

12. CONVENTIONS COLLECTIVES

12.1 ABPUM

(voir l'annexe C)

M. Malenfant donne les explications.

--Arsenault: Les professeurs ont accepté une augmentation de 1.6%. Au dernier Conseil, il précise qu'on avait adopté une augmentation de 3% pour le CUSLM et le CUS. Nous serons obligés de nous serrer la ceinture. Ce n'est pas une proposition alléchante. C'est seulement pour un an. Il y aura sûrement d'autres demandes l'année prochaine. En acceptant 1.6%, les professeurs font un don à l'Université d'environ 200 000\$.

-VRRHAE: Le fait d'avoir accepté 4%, cela aidera la situation financière de l'Université. Il précise, concernant les centres du Nord, que l'Université a trois budgets séparés pour une Université. Les professeurs des centres du Nord ne sont pas au même niveau que le CUM. Il est difficile de faire des comparaisons.

RESOLUTION 24-CGV-870411

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que la convention collective négociée entre l'ABPUM et l'Université de Moncton soit adoptée."

Vote Pour 16 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

11.2 APAPUM

(Voir l'annexe D)

RESOLUTION 25-CGV-870411

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gérald Clavette

"Que la convention collective négociée entre l'APAPUM et l'Université de Moncton soit adoptée."

Vote unanime ADOPTE.

DEJEUNER: 12H52 RETOUR:
14H5

13. AFFAIRES ETUDIANTES

13.1 Droits de scolarité

M. Losier précise que les droits de scolarité seront discutés à la rubrique 17.

13.2 Procédure d'élection et de sélection des représentants étudiants au Sénat et au Conseil

RESOLUTION 26-CGV-870411

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par René Clavette

"Que, pour remplacer un représentant étudiant au Sénat lorsqu'il démissionne ou quitte l'Université, la FEUM soit autorisée à nommer un étudiant du CUM pour une période n'excédant pas six mois ou deux réunions du Sénat à condition que cette nomination soit entérinée par l'ensemble des étudiants lors d'une réunion générale ou d'une élection générale."

Vote unanime ADOPTE.

Il est précisé que ce problème ne se posait qu'au Sénat et non au Conseil.

14. RAPPORT DU COMITE DE REVISION, SELECTION DES CADRES (Voir l'annexe E)

M. Malenfant donne les explications.

RESOLUTION 27-CGV-870411

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Georgio Gaudet

"Que le document sur la procédure de sélection des cadres soit adopté."

AMENDEMENT

PROPOSITION 28-CGV-870411

Il est proposé par Pierre Arsenault et appuyé par Gérald Clavette

"Que le document sur la procédure de sélection des cadres soit adopté de façon provisoire pour une période de 6 mois."

Vote Pour 4 Contre 13 Abstention 0 REJETE.

-Il faudrait définir le terme "Cabinet". Et pour ce qui est du poste de Recteur, il faudrait qu'il soit indiqué "excluant le Recteur". Au point 7, la composition du Comité manque.

Vote Pour 15 Contre 0 Abstentions 2 ADOPTE.

RESOLUTION 29-CGV-870411

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Pierre Arsenault

"Que les amendements soient adressés au Secrétaire général qui les amènera au Comité et qu'on arrive avec un projet de résolution d'ici au mois de septembre."

Vote unanime ADOPTE.

-J. Gaudet: Elle souligne qu'il manque un étudiant, membre du Conseil des gouverneurs, au Comité. Elle suggère qu'on le nomme.

RESOLUTION 30-CGV-870411 Mises en

candidature:

Bertin Losier Proposeur: Georgio Gaudet (Celui-ci décline)

René Clavette Proposeur: Georgio Gaudet

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président déclare la nomination sans concurrent de René Clavette au Comité de révision, sélection des cadres.

15. NOMINATIONS

Les nominations ont été faites lors de l'étude du procès-verbal du Comité exécutif.

16. STATISTIQUES (Voir l'annexe F)

M. Long donne les explications. Il s'agit des statistiques officielles 1986-87 et des statistiques des admissions 1987-88.

17. PROJET DE BUDGET 1987-88 (Voir l'annexe G)

M. Médard Collette donne les explications.

-Président: Les prévisions ont été étudié par le Comité de finance et par le CEX par la suite.

-Quelle est la capacité totale d'étudiants?

-VRA: Il y a contingentement dans certains programmes tandis que dans d'autres on pourrait en recevoir davantage.

-VRER: On pourrait recevoir des étudiants dans certains programmes sans augmenter les ressources. Pour donner un chiffre ce serait moins que 1000.

-Concernant les soins infirmiers, le baccalauréat sera obligatoire pour l'entrée dans la profession. Est-ce que tous les étudiants sont acceptés?

-VRER: Il y a un contingentement. On n'en admet que 70 en première année. La question de ressources est considérée. Le problème est au niveau des stages. On ne peut placer tous les étudiants dans les hôpitaux. Depuis un an le corps professoral a augmenté de 30%.

- Secrétaire: Il précise que l'Ecole des sciences infirmières a reçu, à ce jour, 94 demandes d'admission; 53 ont été admis.
- L'Association va recommander le baccalauréat, nos étudiants devront étudier ailleurs qu'au Nouveau-Brunswick.
- VRER: Une réunion est prévue avec le président de l'association nationale et nous sommes à considérer ceci. C'est au printemps que sera prise la décision. Il y aura des implications académiques et financières. Des études sont en marche.
- Concernant les admissions, si un étudiant n'a pas bien fait au 1er semestre, sa candidature ne sera pas acceptée avant qu'il ne reçoive sa note du 2e semestre. Y a-t-il une pratique à travers toutes les universités? On perd des jeunes. D'autres universités les acceptent, mais sous condition.
- Secrétaire: Toutes les universités fonctionnent de la même façon. Ils ne peuvent admettre tous les étudiants qui font une demande. Il faut rencontrer les conditions minimales.
- Ne devrait-on pas accepter les étudiants sous la condition que l'étudiant envoie ses notes du 2e semestre.
- Secrétaire: La lettre écrite vient du Registrariat. Les candidatures sont étudiées par le Responsable de l'admission et par le comité d'admission des facultés et écoles. Il fera les vérifications demandées.
- Président: Il faudrait changer la réponse et la mettre de façon positive.
- VRER: Ca peut dépendre du dossier. Une admission conditionnelle peut se faire.
- On entend souvent dire qu'un étudiant qui fait une demande d'admission et à l'Université de Moncton et à UNB est accepté à UNB et non à l'Université de Moncton.
- Secrétaire: Il donne l'exemple pour le BAA. Sur 253 demandes, 4 ont été refusées et 6 sont en attente. C'est une très petite proportion.
- L'Ecole Sainte-Anne est exigeante pour le 1er semestre. Les jeunes ont des notes faibles, mais ils s'améliorent avec la note du 2e semestre.
- Il y a des cas exceptionnels. L'Université devrait regarder comment le recrutement se fait. Il devrait rencontrer le conseiller d'orientation plus souvent. Il est important qu'on s'occupe du recrutement.
- Secrétaire: Nous avons un plan de recrutement. Les efforts ont augmenté de ce côté, au cours des dernières années.
- Les autres universités viennent faire du recrutement et ils ont des bourses fort alléchantes.
- Le budget a été préparé sérieusement et a l'impression que le message de l'année dernière a parlé; les résultats sont là.

-Recteur: La situation n'est pas différente de l'année dernière. Nous sommes encore loin des autres universités. On limite le développement dans certaines disciplines. Nous nous sommes basés sur les mêmes prémices que l'an passé.

RESOLUTION 31-CGV-870411

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le projet de budget 1987-88 soit adopté tel que présente."

-Nous sommes encore allés chercher les sommes dans les poches des étudiants. Il se demande quand cela va arrêter d'augmenter. Le gouvernement ne nous donne pas d'augmentation. Il se demande jusqu'à quel point les universités vont se rendre.

-Recteur: L'an passé le revenu provenant des étudiants étaient de 17.7% alors que cette année il est à 17.1%. Les étudiants font des gains sur ce plan.

-A chaque année, ce sont les étudiants qui doivent faire des sacrifices. Il nous faut 6 400\$ pour subsister, sans compter l'inter-session. Nous sommes bien au-dessous du seuil de pauvreté.

-Président: Comment concevoir que ça reste toujours au même niveau pour l'éducation reçue? Comment justifier cela?

-Il est conscient du problème de l'Université de Moncton. Ca fait huit ans que ça augmente. Il n'y a pas d'efforts de fait pour aller chercher de l'argent ailleurs, par exemple au gouvernement. Il reste qu'à un moment donné, l'étudiant ne pourra fournir le montant nécessaire. Dans le contexte économique, les francophones de la province du Nouveau-Brunswick sont les moins riches. On veut couper l'accessibilité aux francophones du NB à moins qu'on aille chercher des fonds ailleurs. Si les prêts-bourses augmentaient en conséquence, il n'y aurait pas de problèmes.

-Recteur: L'Université reçoit de 2 à 6 millions de plus à cause de notre spécificité. Il y a une pression qui se fait aux paliers fédéral et provincial concernant les prêts-bourses. Le Premier Ministre est sensible à cela, mais il a des choix à faire. Au moins on l'a sensibilisé sur les restrictions gouvernementales. Des efforts sont faits par la contribution du personnel, des anciens et amis et pour d'autres par la campagne. On pourra donner des bourses. On travaille au niveau du gouvernement. Encore récemment, les employés se sont cotisés pour créer un fonds de bourse. On compte sur des économies pour combler le déficit.

-C'est un bon budget. Les priorités sont placées à la bonne place. Compte tenu des demandes, l'équipe du budget a fait un travail extraordinaire et mérite des félicitations.

-A-t-on considéré d'augmenter les frais au taux du coût de la vie, c'est-à-dire 4.2%?

- VRA: Nous avons fait des études. Si l'on avait été au taux de UNB, on aurait eu plus de revenus. A UNB cela inclut 19 repas tandis qu'ici c'est 21 repas. Mt Allison ont des frais de 1530\$ plus 61\$ de frais de santé, 30\$ pour le sport, 20\$ pour l'admission, 15\$ pour le diplôme, 20\$ par année pour l'utilisation des laboratoires, ce qui fait environ 225\$ de plus par année. Il faut prendre tout cela en considération. C'est pour arriver à un juste milieu. Pour la maîtrise en service social, on avait besoin de plus d'argent. Si l'on avait accepté une augmentation de 4.2%, il aurait fallu aller chercher l'argent ailleurs.
- A titre d'observateur, ce problème a existé ailleurs et existe encore. L'essentiel est d'avoir un équilibre budgétaire. Il a de la misère à comprendre la méthodologie de rendre 4 à 6 heures de temps pour combler le manque à gagner pour compenser la différence entre le 4.2% et le 6%. Les étudiants devraient travailler avec les hommes d'affaire. Ça se veut une intervention positive. Ce que l'Université est devenu est un potentiel extraordinaire.
- Nous avons un programme Capital-Entreprise pour les étudiants. Nous avons 2 500\$ pour partir une petite besogne. Nous avons envoyé, par la poste, 202 lettres avec les informations, l'offre de les aider, nous avons même offert le service de notre personnel. Deux étudiants ont répondu.
- Chez nous trois étudiants se sont présentés.
- Concernant les projets pour aider les étudiants, le ministère de la Jeunesse a 6 000 000\$.
- VRRHAE: Ça laisse l'impression que l'étudiant ne veut pas travailler. Si l'étudiant travaille, ça va réduire son prêt-bourse. Il faudrait que le gouvernement permette à l'étudiant de travailler. Le principe est important. Nous avons un comité qui travaille. L'étudiant n'est pas récompensé pour son travail.
- Ce ne sont pas tous les étudiants qui ont accès aux prêts-bourses.
- Dans la région du Nord-Est, du travail à 6\$ ou 7\$ l'heure, il n'y en a pas. Il faut aller à l'extérieur; en sortant, il faut payer un appartement. Le gouvernement ne tient pas compte de cela.
- Avons-nous la garantie que nous aurons une augmentation de 5.5% dans les subventions?
- Recteur: C'est une hypothèse. On l'espère.
- L'AUA a demandé une augmentation de 7.8% alors que la CESPM n'accorde que 5.5%. A-t-on fait quelque chose pour faire accepter les demandes de l'AUA? La moyenne générale du taux de l'inflation est de 4.2%. A-t-on l'intention de faire des démarches? C'est nécessaire pour que l'Université puisse continuer: 5.5% n'est pas suffisant. Peut-on faire autre chose?
- Recteur: L'AUA a soumis son rapport. Ils sont revenus à la charge, et l'exécutif de l'AUA a été reçu par la CESPM. Il y a eu un changement d'attitude. L'AUA était déçue que la CESPM n'ait pas osé aller plus loin. Les trois présidents des universités du Nouveau-Brunswick se sont réunis. Ils ont rencontrés M. Hatfield en février. Ils lui ont fait part de l'inquiétude des universités. Ils lui ont demandé la possibilité de faire mieux. Il ne s'est pas compromis. Il voit d'un bon oeil les recommandations de la CESPM. On espère le revoir avant le dépôt du budget; nous le rencontrerons le 20 avril. On espère que cela permettra de faire

un pas de l'avant. Il faut rester compétitif pour attirer et garder les professeurs. A un certain seuil, on perd les meilleurs. Nous avons des toits à réparer, celui de l'édifice des sciences infirmières, celui du CUSLM. De la brique ici et ailleurs. M. Hatfield a été sensibilisé à ce sujet.

-Nous sommes dans une période électorale. La question de prêt-bourse est un problème. Les prêts augmentent et les bourses diminuent. Il suggère que la FEUM fasse des représentations aux trois parties politiques, il est temps de frapper le fer pendant qu'il est chaud. Nous avons déjà pris position à ce sujet.

Vote Pour 16 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

18. RAPPORT DU RECTEUR

Depuis la dernière réunion, les principales activités du Recteur ont été les suivantes:

- En décembre il a assisté aux funérailles de l'épouse du sénateur Louis J. Robichaud.
- Il y a eu le Père Noël qui a égayé certains groupes.
- En janvier il y eu des réunions, visites, voyages. Entre autres, une réunion officielle du Sénat, du Comité exécutif et du Bureau de direction du Sénat.
- Nous avons des personnes qui sont venues nous visiter, le vice-recteur de l'Université du Bénin, M. Gogué.
- Le 7 janvier le Chef de l'opposition de la Province est venu; également le sous-ministre de l'Education nous a rendu visite.
- Le 16 janvier nous avons rencontré les amis francophones de la région d'Halifax.
- A la fin janvier, j'ai fait une visite au CUS, où il a été question des objectifs du CUS.
- M. Gérald Merrithew est venu lors d'une rencontre des jeunes conservateurs de Moncton.
- Madame Viola Léger est venue nous rendre visite.
- Il y a eu la signature du Protocole pour la Chaire en administration.
- Nous avons eu la visite des membres du Conseil de recherche en sciences humaines.
- Nous avons aussi eu la visite du directeur général de l'AUCC, M. Allen Gillmore.
- Au début de février, réunion avec l'AUA, il a été question de la survie de la CESPM, de la nécessité de maintenir la CESPM.
- Le 9 février, il y a eu la rencontre avec M. Hatfield.
- Le 14 février, après trois tentatives, il y eu l'ouverture officielle de l'Ecole des sciences forestières.
- Le 18 février, il a rencontré entre 40 à 50 personnes, fonctionnaires et directeurs d'école à Campbellton. Il était accompagné de l'Association des anciens et amis de l'Université de Moncton.
- Il a reçu la visite de M. Michel Têtu, président de CIRECCA; il encourage les échanges entre francophones.
- Il est allé à la Chambre de Commerce du Grand Moncton.
- Au début de mars, il y a eu la réunion de l'AUCC à Hamilton.
- Nous avons eu la visite du président de la fondation Charles-De-Gaulle, du ministre Omer Léger, du Cardinal Arns du Brésil.
- A la fin mars, l'Université a été l'hôte de la caravane de l'EUMC. Il félicite les collègues, les étudiants, les professeurs qui ont permis la tenue de cette caravane.

- Du 23 mars au 4 avril, il s'est absenté du bureau pour faire un voyage dans l'Ouest. Il a rencontré le Président de l'Université de l'Alberta et de l'Université de Calgary. Il a aussi rencontré les élèves en immersion de la Western Canada High School. Ces élèves parlaient bien le français, mais ils ne connaissaient pas l'Université de Moncton.
- Le 6 avril, il a reçu la visite de Madame Kushner, vice-présidente au Conseil de recherche en sciences humaines.
- Les déjeuners-rencontres se poursuivent avec les étudiants, les professeurs et il doit rencontrer le 22 avril le personnel de soutien. Ce sont des échanges très intéressants.
- Nous avons reçu une contribution de 100 000\$ de la Banque Nationale du Canada pour un fonds de bourses.
- Il informe les membres qu'un document vient de sortir. Il s'agit du rapport sur les attentes du milieu face à l'Université de Moncton. Il demande à M. LeBlanc d'en faire distribuer une copie aux membres et de commenter ce rapport.

VRER: Ce rapport situe où on en est. C'est un projet pour l'appréciation et l'évaluation des programmes existants au niveau du 1er cycle. Ce projet a débuté depuis un certain temps. Le rapport qui vient de sortir est un rapport sur les attentes du milieu face à l'Université qui a été préparé par Mesdames Préfontaine et Lapointe. Une enquête a été effectuée en juin et juillet 1986. Les membres du Sénat, du Conseil, des gens de l'extérieur de l'Université ont été consultés. Sur 229 questionnaires envoyés, 137 ont répondu, ce qui correspond à un taux de 60%. Les résultats sont très intéressants. Ce rapport est présenté sous forme de graphiques et commentaires à la fin.

M. Blanchard remercie les membres qui ont accepté de répondre au questionnaire. C'est un document de base qui va nous aider. Il va alimenter nos discussions dans l'avenir.

M. le Président remercie le Recteur.

Un membre a lu dans les journaux qu'un Comité du Sénat canadien recommandait au gouvernement fédéral de se retirer des programmes universitaires. Est-ce que le Recteur de l'Université a fait rapport, a-t-il participé ou participera-t-il au débat?

Recteur: Avec l'AUCC, il s'est penché sur le problème. Il a reçu une copie du rapport et l'on a sollicité sa réaction. Il a l'intention de rester en contact avec ces gens.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 Communication ABPUM

M. Arsenault explique que les membres ont reçu deux communiqués; un premier le 1er février et un autre cette semaine. Pourquoi l'ABPUM a communiqué directement avec vous? Elle n'a pas voulu faire de déclaration publique soit à la radio ou dans les journaux. On ressent qu'on a pas été compris comme on l'aurait voulu. On l'a fait en toute honnêteté. Ils demandent aux membres s'ils sont d'accord. Avec l'envoi du dernier communiqué, est venu une réponse de l'Université qui est dans le procès-verbal du CEX. Il a répondu à cette lettre et pourra en faire

tenir copie aux membres. Il essaiera maintenant de faire progresser le dossier du régime de rentes. Il préfère le faire comme cela plutôt que par la voix des journaux.

M. le Président l'informe que c'est bienvenu et lui suggère d'envoyer la réponse à la lettre de l'Université aux membres du Conseil.

19.2 Autres

M. Jean-Guy Poitras souligne qu'il en est à sa dernière réunion, que son mandat se termine en avril. Il remercie le Vice-recteur du CUSLM de l'avoir toujours bien informé des projets. Il dit qu'il sort grandi de son expérience au sein du Conseil des gouverneurs et en remercie tous les membres du Conseil.

(Applaudissement des membres.)

M. le Président le remercie et dit avoir apprécié son travail.

Recteur: Nous avons des mécanismes qui sont en place, qui fonctionnent, mais c'est grâce au dialogue qu'on crée un atmosphère positif.

M. Adélarde Cormier souligne la récente nomination de M. Léonard J. LeBlanc à un Comité du Conseil national de la recherche.

(Applaudissement des membres.)

20. PROCHAINE REUNION

Elle aura lieu le 13 juin à 9h au Centre universitaire de Shippagan.

21. CLOTURE

RESOLUTION 32-CGV-870411

Il est proposé par Jean-Guy Poitras

"Que la séance soit levée."

Vote

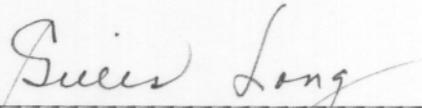
unanime

ADOPTE.

Il est 16h53.

Contresigné le

Paul Bourque, président


Gilles Long, secrétaire